



ALERTE DES MEDECINS
SUR
LES PESTICIDES
www.alerte-medecins-pesticides.fr

Excès de cancers pédiatriques en zone viticole : les préoccupations de l'AMLP sont reconnues comme légitimes par la DGS. Celle-ci s'apprête à lever le doute.

Le 5 juillet 2016 le Professeur Benoit VALLET, directeur général de la santé, réunissait Santé publique France (nouvelle agence qui regroupe l'InVS, l'Inpes et l'Eprus), l'Anses, ainsi que l'ARS de la Nouvelle Aquitaine afin de répondre aux questions soulevées par notre association, « Alerte des Médecins sur les Pesticides », concernant la suspicion d'excès de cancers pédiatriques en région viticole.

L'AMLP avait en effet contesté les conclusions du rapport de l'InVS consacré à cette question (rapport rendu public en août 2015), particulièrement « l'absence de nécessité de poursuivre les investigations ». Nous pensons au contraire que vu l'enjeu de santé publique et les connaissances déjà disponibles il y avait nécessité de répondre aux interrogations légitimes de la population, concernant les excès constatés de leucémies et de tumeurs cérébrales autour de la commune de Preignac. L'expertise Inserm de juin 2013, Pesticides et Santé, montre en effet une augmentation du risque de leucémies et de tumeurs cérébrales chez l'enfant lors d'une exposition professionnelle ou domestique de la mère. Ces données reposent sur un grand nombre d'études mais il est vrai que peu d'entre elles ont concerné l'exposition environnementale.

L'AMLP avait donc soumis un certain nombre de critiques à la DGS et se réjouit de constater qu'elle a été entendue. En effet les deux études proposées par l'InVS et approuvées par la DGS, constituent une réelle avancée :

- **En décidant d'une étude épidémiologique de type cas-témoins portant sur la France entière, il sera possible de dire s'il existe ou non une surincidence de cancers pédiatriques (hémopathies, tumeurs cérébrales et tumeurs embryonnaires) en région viticole, et d'indiquer si celle-ci a un lien avec l'utilisation des pesticides.** Ce travail s'appuiera sur l'étude Geocap (Inserm) consacrée aux liens entre cancers de l'enfant et différents facteurs environnementaux et y introduira un indice d'exposition aux pesticides (calculé selon les activités agricoles dominantes à l'échelle de la commune ou du canton). Or Géocap a inclus tous les cas de cancers pédiatriques enregistrés par le registre national des cancers de l'enfant (RNCE) depuis 2002, sur la France métropolitaine seulement : les données pourraient donc être disponibles dans 3 ans et porteraient alors sur la période 2002-2013.
- **La seconde étude, répond à notre demande d'axer les recherches sur la biosurveillance ; elle vise à décrire l'imprégnation des riverains de zones viticoles**

et arboricoles par les pesticides, de la comparer à une population non exposée par la voie aérienne, et de caractériser les déterminants de cette exposition.

L'identification de ces déterminants nécessite des mesures d'exposition (analyse de l'air intérieur et extérieur mais aussi des poussières domestiques et de l'alimentation) qui seront réalisées en collaboration avec l'Anses.

Le volet biosurveillance, par la recherche de pesticides ou de leurs métabolites, serait effectué sur des matrices humaines (sang, urine, cheveux) sous la responsabilité de l'InVS. Ces données d'imprégnation font cruellement défaut actuellement, et permettraient en particulier, de valider ou non les modèles sur lesquels reposent l'estimation actuelle de la contamination des riverains dans les dossiers d'AMM (autorisation de mise sur le marché) des pesticides. Elles permettront aussi de savoir si des produits déjà classés CMR (Cancérogène, mutagène, reprotoxique) et/ou PE contaminent les enfants.

Bien entendu beaucoup reste à faire, à commencer par acter le financement de la première étude et franchir l'étape de faisabilité de la seconde. Et comme le diable se cache toujours dans les détails, la vigilance sera de mise par exemple sur les substances actives recherchées.

Enfin les premiers résultats s'ils ne nécessitent pas la dizaine d'années requise pour des études de cette ampleur, se feront cependant attendre quelques années. Aussi il nous paraît important de réfléchir aux conditions de nature à dissiper l'impression que de nouvelles études sont éternellement nécessaires avant de décider la limitation de l'usage de produits chimiques. En voici quelques-unes :

- **Donner en attendant toute son importance au principe de précaution** en privilégiant, par un panel de mesures concernant les zones viticoles et arboricoles, la diminution de l'usage des substances les plus dangereuses (CMR et PE) susceptibles de contaminer les enfants (de la période fœtale à la puberté). Rien ne serait en effet pire à nos yeux, que d'attendre tranquillement les résultats sans tenir compte des connaissances déjà disponibles même si elles sont insuffisantes
- **Réaliser ce travail dans la plus totale transparence** pour que les conclusions qui nous seront présentées dans quelques années soient acceptées. L'AMLPS se félicite que ce soit la volonté de la DGS et accepte donc de participer au comité de suivi de ces deux études.
- **Réaliser l'ensemble de ce travail, c'est-à-dire le volet épidémiologique** (plus tourné vers les données du passé et leurs conséquences) **et le volet contamination des individus (biosurveillance)**. Car même si contamination ne signifie pas maladie, la nature des produits en cause (CMR, PE) peut faire craindre les maladies de demain.

CONTACT : Docteur Pierre-Michel PERINAUD 06 31 23 66 72